Pecciput une large plaie ; le crâne avait été fracturé.

Avant de cette mort tragique, M. Triolet, commissaire de service, se rendit à Fives. Le magistrat ne trouve dans les vêtements de la morte aucun papier qui permette d'établir d'une façon exacte son identité. Dans une des poches se trouvait un permis du chemin de fer autorisant Mme Rada, mère d'un manœuvre, à se rendre d'Hazebrouck à Templemars.

Cette femme, qui paraît âgée de 45 ans, portait un chapeau noir muni d'une plume noire, un corsage, une écharpe, un jupon, des souliers noirs.

Le cadavre a été transporté à la morgue.

Savon Violettes de Pâques
VICTOR VANDENBERGHE 6264

ROUBAIX

FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

FAVORISÉS

Nous célébrons demain, vendredi, la fête du Sacré-Cœur. Cette fête a été demandée par Notre-Seigneur Lui-même et Lui-même l'a fixée au vendredi qui suit l'octave du Saint Sacrement. Les catholiques célébreront cette fête en Chrétiens et en Français. A notre divin Sauvage, vrai roi de nos âmes, vrai roi de la France chrétienne, chantons par nos prières le témoignage de notre fidélité et de notre amour et affirmons sa souveraineté en arborant fièrement en son honneur notre drapeau national.

Paroisse Saint-Martin

La Société « Palestrina », dont l'éloge n'est plus à faire, se fera entendre, à l'église Saint-Martin, vendredi soir, à huit heures un quart, du salut et à la procession, organisée à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

La présence de la jeune société attirera à Saint-Martin tous les amis de la belle musique religieuse et rehaussera l'éclat de la fête du Sacré-Cœur.

RÉUNION DES COMITÉS DE « LA CROIX »

Mardi soir, plusieurs Comités de la « Croix », notamment ceux des paroisses Saint-Martin, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Saint-Michel, se sont réunis en leurs bureaux, rue du Vieil-Abreuvoir.

Outre des ecclésiastiques, plusieurs laïcs assistaient à la réunion. Ces messieurs ont procédé à un intéressant échange de vues sur la marche de notre journal et les moyens d'en faciliter la diffusion.

Un excellent accord il fut décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu prochainement.

La paroisse de Roubaix n'ayant pas de Comité de la « Croix », et désirant en faire un, prévient s'adresser en ces lieux. A M. Eug. Delmez donnera tous les renseignements utiles.

VOIR PLUS HAUT : Un acte de piété

Hier matin, vers 10 heures, un acte de piété était exécuté et brûlé précisément dans le jardin du Vicomte. — A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, l'Archiconfrérie de la garde d'honneur de Notre-Dame, vendredi, en la chapelle de Notre-Dame, 19, boulevard de Strasbourg, [illegible] sous la présidence de [illegible], vicomte général, directeur diocésain de l'Archiconfrérie.

Les messes avec exposition du St Sacrement seront célébrées à 5, 6 et 7 heures ; la grande solennelle à 9 heures. A 4 heures, après et salut avec sermon par M. l'abbé [illegible], curé des Œuvres à Tourcoing.

Saint Théâtre de l'Enfant-Jésus, sa vie, ses [illegible]. — Cartes postales saintes par les Carmélites enlisées. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Les vaccinations gratuites. — La dernière séance de révision aura lieu aujourd'hui jeudi 30 mai, de 4 à 5 heures du soir.

Mort d'un soldat [illegible]. — Mercredi est décédé à l'hôpital de Roubaix, Joseph Vandenbrouck, 39 ans, employé, demeurant 169, rue du Fontenoy, 86 à Malines.

Le défunt s'était engagé au 1er régiment étranger et avait accompli 4 ans de Légion étrangère 16 ans et 3 mois de service. Il comptait à son actif plusieurs campagnes en Indo-Chine et dans le Sud-Oranais où il prit notamment part, en avril 1908, à l'affaire d'El-Menaba. Il fut également aide-pharmacien pendant deux ans à [illegible] (Indo-Chine).

Titulaire de la médaille coloniale avec agrafe du Haut-Guir il avait été réformé [illegible] en 1911.

La Maison Montignies-Bérytier (SOCIÉTÉ ANONYME, Propriétaire), reçoit tous les jours : [illegible] jambes, jambes, langueurs, toutes [illegible] de poitrine : 42 et 14, rue du Vieil-Abreuvoir. — Téléph. 19.04. 025

Bras fracturé. — Un charretier de la Compagnie du gaz, Jules Deportère, demeurant rue de Tourcoing, est tombé en tirant une charette dans la cour de l'usine. Il s'est fait des contusions à la main droite et s'est fracturé le genou gauche. Un mois de repos.

Un mauvaise horduré. — Ignace Lattaé, 35 ans, rue Jacquard, cour Frère-Bodin, a heurté un trottoir en rentrant chez lui et s'est fracturé la jambe droite. Le docteur Carlotte l'a fait admettre à l'hôpital.

Un mari violent. — Dans la soirée de mardi, Joseph Bonte rencontrait rue de la Vigne Charlotte Dekaiser, sa femme dont il vit séparé depuis plusieurs mois. Il lui porta plusieurs coups ; l'épouse crut prudent de fuir. Bonte se mit à sa poursuite en bicyclette, la rejoignit, la terrassa et à nouveau la frappa à coups de pied, si violemment que Charlotte Dekaiser perdit connaissance.

Les agents Bailly et Vanhaebroeck, informés de ce qui se passait, accouraient. A leur vue Bonte enfourcha sa bicane et s'enfuit.

Les agents firent transporter Charlotte Dekeyser à son domicile rue des Sept-Ponts, cour Wattel, où le docteur Druesne fils vint la soigner. Elle porte quelques blessures qui n'auront guère de conséquences fâcheuses.

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN
Matinée à 3 heures ; soirée à 8 h. 1/2
Distribution de surprises aux enfants.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le BAPTÊME THOMAS fils Supérieur à tous, 5, rue du Prieuré. LILLE 000

du 29 mai

Naissances. — Yvonne Vandenberghe, boulevard de Cambrai, 60. — Robert Jean, rue de Flandre, 1. — Augustine Chochoi, rue et impasse Turgot, 1.

Décès. — Catherine Rorchoye, 78 ans, rue de la Chaussée, 27. — Bed Ouary, 22 ans, rue de Tourcoing, 5, maisons Lagnes. — Marie Paret, 78 ans, rue de Tourcoing, 18 bis. — Georges Verquetten, 7 mois, rue des Vélocipèdes, cour Duforest, 6. — Henri Vanheuvelle, 3 mois ; Joseph Vanden Broeck, 30 ans, avenue Julien-Lagache. — Marie Desquienne, 3 ans, rue de la Vigne, 21.

WATTRELOS

Un récidiviste. — Alphonse Vandekerkove, 19 ans, domestique de ferme, étant ivre, vint trouver ses anciens patrons, MM. Victor Trentesseaux et Paul Trentesseaux, cultivateurs au hameau de la Martinette, pour leur demander du travail. Sur le refus des cultivateurs Vandekerkove devint violent et frappa ses anciens patrons qui ripostèrent en rendant coup pour coup, ils furent gratifiés tous trois d'un procès-verbal pour coups réciproques.

Les effets de la chaleur. — Henri Viane, 34 ans, rue Courbé, 30, à Mouscron (Belgique), Charles Quéquatu, terrassier, rue de Fleurus à Tourcoing, et Jules Mutfens, 27 ans, manœuvre de maçon, rue du Nord, à Mouscron, ont été tous trois l'objet d'un procès-verbal pour ivresse, par la gendarmerie.

WATTRELOS. — Du 28 mai. — Mariages. — Jules Vandenbossche, hameau du Nouveau-Monde, maisons Legrou.

Décès. — Pierre Delbar, 16 ans, hameau du Fort-Lillois, cité du Pinson-Vert.

CROIX

A propos d'une mort subite

L'ENQUÊTE DE LA POLICE

La mort inopinée de Marie Leruste, que nous signalions dans notre numéro d'hier, et qui semblait être naturelle, d'après l'hypothèse adoptée par la police et le docteur Barroyer, suivant les déclarations de Mme Vangenne et d'autres personnes, serait due à une toute autre cause, non encore établie, mais que l'autopsie du corps, qui sera faite ce matin, jeudi, permettra certainement de préciser.

Mercredi matin, M. Bérème, commissaire de police, fut informé qu'un portemonnaie, contenant une lettre signée de Marie Leruste, avait été trouvé sous le lit sur lequel la malheureuse avait expiré, dans l'habitation de Mme Vangenne, rue de la Ruelle.

En possession de cette missive, dans laquelle la signataire déclarait se donner volontairement la mort par suite de chagrins intimes, M. le commissaire interrogea les parents de la défunte, qui habite Mouvaux.

Les sœurs de celle-ci affirmèrent que l'écriture n'était pas de la main de Marie et que, certainement, une autre personne avait rédigé la lettre.

Les contradictions de Mme Vangenne amenèrent le police à l'interroger à nouveau et à la garder à la disposition. Une femme à journée, lessiveuse de cette dame, fut également interrogée. Toutes deux attribuèrent la mort à un suicide, et les questions de M. le commissaire, aussi pressées qu'elles furent, ne réussirent pas à déchirer le voile qui cache le mystère de cette mort.

L'interrogatoire se termina à huit heures du soir ; il sera repris ce matin.

M. Delaé, juge d'instruction, a commis le docteur Labbe, de Roubaix, pour autopsier le corps. Cela sera fait ce matin.

Les allées et venues de la police et des témoins pendant toute la journée ont provoqué une certaine émotion ; les langues allaient leur train et des histoires invraisemblables couraient dans les groupes.

Le Parquet a décidé de rechercher la cause exacte de la mort de Marie Leruste.

WASQUEHAL

La fête du Sacré-Cœur. — C'est demain vendredi que nos concitoyens se feront un devoir de pavoiser en l'honneur du Sacré-Cœur. Ils sanctifieront la fête par la réception des Sacrements à la messe de 5 h. 1/2 et par l'assistance au salut solennel avec sermon à 8 h. du soir.

Météorologie. — Nous apprenons la mort chrétienne à l'âge de 72 ans de Mlle Flavie Delannoy, membre depuis près d'un demi-siècle de l'Association des enfants de Marie de la paroisse St-Nicolas. D'une grande piété et d'un dévouement sans mesure, la vénérée défunte, qui a passé de longues années au service du clergé paroissial, a constamment édifié par l'exemple de ses vertus et d'une vie vraiment chrétienne.

Ses funérailles auront lieu samedi, à huit heures.

LEERS

Fraude. — Les préposés des douanes Maurice Delmotte et Désiré Léclusé, ont arrêté dans la nuit de mardi, au sentier du Pont-Royal à Leers, Louis Baille, peigneur, né à Guise (Aisne), 46 ans, domicilié à Roubaix, rue Pellart, 49. Il a été trouvé porteur de 5 kilos de tabac, 5 k. 700 d'allumettes chimiques et 8 kilos de café vert, le tout évalué 110 fr. 80.

Mené à la gendarmerie de Lannoy, il a été conduit hier matin à la prison de Lille.

LYS-LEZ-LANNOY

Coup de navette. — Au tissage de M. Goubie-Boussemart, Gustave Lage, 19 ans, tisserand à Lys, s'est contusionné le médius de la main droite en voulant retenir sa navette. 15 jours de repos. Docteur Masure.

LYS-LEZ-LANNOY. — Naissance. — Emilienne Coïtiaux, rue Pasteur.

Décès. — Ferdinand Vielbelle, 60 ans, rue Thiers.

HEM

Manœuvre et tire à blanc. — Le 43e d'infanterie manœuvrera avec tirs à blanc, sur le territoire d'Hem-Lannoy, ce matin jeudi, de 7 h. à 9 h. 1/2.

Accidents de travail. — Jules Delvoise, 16 ans, tisserand chez MM. Bétremieux aîné fils, s'est blessé à la main droite en déposant un rouleau sur son métier. 10 jours de repos. Docteur Farmentier.

— Nérette Vandestock, 19 ans 1/2, plombier chez M. Mauvet, a reçu dans l'œil gauche un éclat de burin. Il a reçu les soins du docteur Coudmond.

NOUVELLE EDITION
PETIT MOIS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
Abbés DÉZERVILLE et MÉMAIN
L'exemplaire, franco..... 0.15
Les 12, franco..... 1.50
Les 50, franco..... 6.00
Le 100, franco..... 10.00

0251-1

TOURCOING

NOUS IRONS A NEUVILLE

Le Comité Catholique nous prie d'insérer l'appel suivant :

« Les catholiques tourquennois sont priés de se joindre, dimanche prochain, à la procession du Très Saint Sacrement de la paroisse de Neuville-en-Ferrain.

« Les habitants de cette commune, où l'on n'a pas, comme à Tourcoing, perdu le sens de la liberté, se préparent à les bien accueillir et les verront avec plaisir prendre place dans le magnifique cortège qu'ils feront à Notre-Seigneur.

« Les vêpres seront chantées à trois heures et la procession se mettra en marche aussitôt après. »

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFÈVRERIE
Ve ROMMENS-VANZEVEREN : 18, Gde-Place 0276

Paroisse Saint-Christophe. — Jeudi soir, de 8 h. à 9 h., Heure Sainte en union avec les Tourquennois qui passeront la nuit au pied du T. S. Sacrement, dans la basilique de Montmartre.

Vendredi, fête du Sacré-Cœur. Invitation pressante à tous les catholiques d'arborer le drapeau national en témoignage de leur foi et en réparation des péchés de la France. Le soir, à 8 h., Salut très solennel avec consécration au Sacré-Cœur.

Imprimerie Commerciale. Téléphone 19.50. A. Reuzer-Verlinque, 39, R. du Conditionnement 8865

Une grève. — Chez M. Dumortier-Puisonnier, fabricant de bonneterie, rue de l'Amiral-Courbet, 22 ouvriers de diverses catégories se sont mis en grève, demandant une augmentation de salaire de cinq centimes à l'heure.

Chômage. — Par suite de la grève qui existe chez MM. Roelstraete-Decouvinck, rue du Hase, 25 soigneuses sont obligées de chômer.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 29 mai

Naissances. — Marcel Lefèvre, rue de l'Amiral-Courbet, 64. — Jean Vossart, rue des Champs, 137. — Robert Dubois, rue de la Lutte, 46. — Ernest Delbarre, rue de Tunis, 18. — Marguerite Houbet, rue Lhermond, 22. — André Decok, rue Saint-Pétersbourg, 309.

Décès. — Barbe Stoop, 80 ans, rue du Nid, cour Biscop, 6. — Marguerite Frys, 67 ans, rue du Nid, 50. — Constant Donsbeck, 76 ans, rue de Mouvaux, 137. — Adolphe Stocq, 73 ans, rue d'Havré, 2. — Léon Monnique, 20 ans, rue de Roubaix, 200.

HALLUIN

LA RÉGLEMENTATION DE LA VENTE DU PAIN

Malgré les divers arrêtés pris par l'Administration municipale en vue de réglementer la vente du pain, il paraîtrait que la population halluinoise aurait à se plaindre.

M. Burdeau, commissaire de police, avait, ces jours derniers, convoqué les boulangers d'Halluin et ceux des communes voisines qui livrent leur pain dans cette ville. Il a fait connaître à ces commerçants, que depuis quelques mois, de nombreuses plaintes lui parvenaient au sujet du poids tout de fantaisie et variable dans de grandes proportions, que pouvait avoir le pain, que les boulangers livraient.

« En présence de ces réclamations, leur dit M. Burdeau, j'ai voulu vous réunir afin de vous avertir ; avant de sévir, que vous aurez dorénavant, comme du reste vous y êtes obligés par des arrêtés toujours en vigueur, à vendre le pain uniquement au poids, de façon que pour une somme convenue, l'acheteur puisse être certain d'avoir son poids de pain comme, et que la loyauté de la vente et de l'achat soit ainsi indiscutable ».

M. Burdeau leur rappela en outre que d'après les mêmes arrêtés, ils étaient obligés de peser chaque pain qu'ils livraient au client et que, si au moment de la pesée un manquant était constaté, ce qui est souvent inévitable, ils devaient compléter dans un autre pain de même qualité, la quantité pour parfaire le poids.

A cela les boulangers ont fait plusieurs objections. La première était que les Coopératives établies à Halluin se prétendaient libres de fournir des pains de tel poids qu'il leur convient, sans avoir de compte à rendre, puisque les adhérents étaient en somme leurs propres fournisseurs, et que s'il y avait des manquants sur le poids, la répartition d'une partie des bénéfices faisait compensation en fin de mois, de telle sorte que les boulangers particuliers se trouvaient en état d'infériorité, si on les obligeait à fournir le poids du pain exact.

M. Burdeau répliqua que depuis longtemps cette situation lui avait été signalée, qu'elle avait fait l'objet d'une enquête approfondie, et qu'il était présomptueusement établi, et d'une façon indiscutable, que les Coopératives d'Halluin n'étaient que des entreprises commerciales comme les autres, vendant indifféremment à tout acheteur, coopérateur ou non, qui se présentait dans les locaux de vente. Ces Coopératives faisant acte de commerce de la même façon que les boulangeries particulières, étaient donc astreintes, suivant lui, à obéir aux arrêtés et règlements, comme les autres.

Aucun des représentants des Coopératives présents n'a protesté.

La seconde objection des boulangers était le voisinage de la frontière par où passe, chaque jour, affirment les boulangers halluinois, une grande quantité de pains vendus à un prix moindre qu'en France, et sans garantie. Il leur était impossible, ajoutèrent-ils, si on leur appliquait les règlements de concurrencer les Belges.

Enfin — dernier argument — les boulangers déclarèrent qu'il leur était impossible, le pain se vendant meilleur marché à Halluin que partout ailleurs, de donner pour le prix actuel la quantité exigée par les arrêtés et que, d'autre part, s'ils augmentaient dans une proportion convenable le prix du pain, la population ouvrière s'accoutumerait difficilement et protesterait véhémentement contre cette augmentation de prix.

Le commissaire leur fit alors remarquer que la question d'augmentation de prix ne pouvait être traitée par lui et qu'il n'avait pour mission que d'assurer la sincérité de la vente mais que néanmoins, en admettant le principe d'une augmentation sur le prix du kilo, il lui semblait impossible que la population, dont il a reçu de nombreuses plaintes, put trouver mauvais le nouveau tarif qui serait établi. Et puisque de cette façon, au lieu de perdre à chaque livraison une quantité de pain variable au gré de chaque boulanger, et souvent supérieure à la différence de prix qui pourrait être constatée dans la suite, elle sera assurée que les transactions ne laisseraient plus place à la suspicion contre les boulangers.

Dès lors, le client ne verrait aucun inconvénient, sans doute, à payer un peu plus, puisqu'il aurait davantage de marchandise.

Les boulangers ont alors émis des doutes sur cette manière de voir de la population et il est à craindre ont-ils dit, que les manifestations contre la cherté des vivres ne se renouvellent. Mais ils furent forcés de reconnaître que le pain à Halluin est vendu meilleur marché que dans les localités voisines, l'écart est de 0,10 environ par pain.

Et cherchant un moyen transactionnel ils ont formulé le désir suivant : Un nouvel arrêté serait pris qui fixerait pour l'avenir le poids habituel du pain à 1 kilog. 250, et 1 kil. 750, que ce minimum ne serait jamais dépassé et que pour ce nouveau poids fixé, ils ne changeraient pas le prix de vente actuel. Ils s'engageraient en outre à afficher dans leur magasin ces nouvelles conditions de vente.

On leur fit alors remarquer que l'augmentation de prix qu'ils n'osaient faire directement, ils la faisaient ainsi d'une façon détournée et comme ensuite ils se portaient forts de l'acceptation de leurs clients, M. Burdeau a bien voulu se charger de présenter leurs desiderata à la Municipalité.

En effet, hier, à onze heures, M. le Maire et ses deux adjoints avec le Commissaire de police ont examiné la proposition des boulangers.

Elle a été rejetée, parce qu'il a semblé inadmissible aux magistrats que les boulangers qui ne croient pas devoir prendre sur eux de faire franchement l'augmentation, puissent la faire faire légalement et sans responsabilité pour eux, par l'Administration municipale.

Nos lecteurs comprendront très certainement, et les boulangers aussi du reste, que la mesure est prise dans un intérêt général, sans parti pris et qu'il y aura avantage, même si les boulangers croient devoir légitimement augmenter le prix de leur pain, à payer un peu plus pour avoir davantage. De cette façon, il n'y aura plus place aux insinuations de tromperie qui ont été formulées.

Les arrêtés et règlements seront donc dorénavant strictement observés et appliqués, et le pain vendu au poids exact.

HALLUIN. — Décès. — Marguerite Hassonville, 3 mois, rue des Ecoles.

ROUBAIX. — Naissances. — André Vinant, rue Latéral. — Joseph Kiepe, rue des Chats-Huants.

L'AXATIF IDÉAL
DES FEMMES DES ENFANTS
DES INTESTINS DELICATS
GRAINS de VICHY
0.50 le Flacon de 12 Grains 0.50
0220

BONDUES

Le classement des chevaux. — Les opérations de classement des chevaux ont eu lieu hier, à 5 h. de l'après-midi. Un cet donné les résultats suivants : 50 chevaux 10 [illegible] 6 ajournés. Elles étaient présidées par MM. Guermonprez, lieutenant de réserve au 6e chasseurs ; Gilloots, vétérinaire ; Léon Desbonnets, adjoint au maire ; Desettignies Henri, conseiller municipal. Elles furent terminées à 6 h. du soir.

CHAUFFAGE CENTRAL pour Maisons et Habitations, etc
ex. d'Angleterre
LILLE Tél. 11-77 MOREAU & BOUTHILLIER 02

MOUVAUX

Accidents de travail. — Chef Mat. Lorthiois frères, industriels, un ouvrier tisseur, Alfred Marcaux, 63 ans, rue de Tourcoing, 13, en passant à proximité d'un tas de laine, a reçu sur la jambe droite un panier. 15 jours de repos ; docteur Butruille.

MOUVAUX. — Naissance. — Albert Vandeputte, rue du Congo, 172. — Georgette Vanrillenne, rue Turgot, 109. — Norbert Lehouq, rue du Congo, 98.

LILLE

FÊTES DE LILLE

31 mai, 1, 2 et 3 juin

Des modifications ayant été apportées dans les festivités, voici quel est le programme définitif :

SAMEDI 31 MAI

A 9 heures du soir, Square Ruault, Concert populaire.

Retraite aux Flambeaux dans les quartiers St-Sauveur-St-Maurice.

Illuminations électriques rues de Bandde-Wedde, de Fives, St-Sauveur, square Ruault et place Simon-Vollant.

De 9 h. à 11 h., Grand'Place, Concert par la musique des Gardiennes sédentaires.

DIMANCHE 1er JUIN

A 6 h. du matin, rue Guillaume-Wrémin, Concours de pinsons non aveugles.

A 6 h., Champ de Mars, Revue d'artillerie par les Canonniers Sédentaires.

A 10 h., boulevard des Ecoles, Défilé des Sociétés de Jeux et des Sociétés musicales lilloises.

A 2 h., Stade et Colisée populaires, Jeux de bouchon : Boulevard Montebello, rue du Faubourg-de-Béthune, rue des Sept-Blanes, place Vanhoenacker, rue de l'Est, square Pierre-Ricart, rue Lamarck.

Jeu de Bilton, square Morisson. — Jeu de Bac, place Déliot.

Tirs à l'arc au berceau : A l' « Alliance », rue d'Arras ; à l' « St-Martin », rue d'Esquermes.

Tir horizontal au Pont-Arbaudet, place de l'Arbonnerie.

Jeux de Beignaux : Rues St-Bernard, Caténelle, d'Iéna, du Faubourg-de-Béthune, boulevard Victor-Hugo et place de Gand. Le Tobat du lundi aura lieu place d'Arcole.

Jeu de Javelot, rue du Long-Pot.

Tirs à l'arc à la Perche : « Aux Francs-Tireurs de Canteleu » et à la Société « Saint-Pierre de Moulins-Lille ».

Concours de billard anglais à Wattrelos et à Fives.

Concours de Poste Aérienne par la Fédération Colombophile du Lille.

Grands concours de tir à la carabine et à Partie de guerre, aux stands des Sociétés les Carabiniers de Lille, les Carabiniers Lillois, les Carabiniers du Tir Dupleix et à la Société l'Avenir.

A 3 h., Grand Cortège des Nations organisé par le Comité des Fêtes de Fives-St-Maurice. (Pour l'itinéraire, voir les affiches).

Jeux de balle, boulevard des Ecoles.

Jeux de boule à Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

De 9 heures à 11 heures du soir square Ruault et rue de Fives : Concerts populaires.

Grand'Place, concert par l'Harmonie du Cercle Berlioz et l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois.

A 8 heures 1/2, cortège lumineux dans les quartiers Saint-Sauveur-Saint-Maurice. Illuminations électriques : Rues de Bande-Wedde, de Fives, St-Sauveur, place Simon-Vollant et square Ruault.

LUNDI 2 JUIN

De 1 heure du matin à midi, Braderie Flamande dans les quartiers Saint-Sauveur-St-Maurice.

A 8 heures du matin, Stand de l'Esplanade, à la cible par les sapeurs-pompiers.

Jeux de bouchon : avenue de Dunkerque, place de Tourcoing, rue des Postes, rue du Faubourg-du-Sud.

A 2 heures, canal de la Haute-Deûle, joutes sur l'eau.

A 3 heures, quai Vauban, jeu de bagues sur l'eau.

Square Ruault, Grand Prix cycliste de Lille.

A 3 heures et demie, Festival Lillois : place Catinat, place du Concert et Jardin de Fives.

Concerts populaires : à 3 heures 1/2, place du Vieux Marché-aux-Poulets ; à 5 heures, place Jacquard et rue du Vieux-Faubourg.

A 5 heures, Bascules hydrauliques, rue des Trois-Mollettes, place Casquette, rue du Grand Balcon.

A 6 heures, kiosque de l'Esplanade, distribution des prix aux sociétés de jeux.

De 9 à 11 heures du soir, square Ruault, concert par la Fanfare « Les Intimes de Tourcoing » ; Grand'Place, concert par la Musique des Sapeurs-Pompiers.

Illuminations électriques : Rues de Bande-Wedde, de Fives, Saint-Sauveur, square Ruault et place Simon-Vollant.

A 11 heures du soir, rue de Fives, feu d'artifice.

DIMANCHE 8 JUIN

A 2 heures, canal de la Haute-Deûle, Grandes Régates Internationales par l'Union Nautique de Lille.

A 3 heures, square Ruault, Jeu de Ballon.

Un sage a dit : Il vaut mieux prévenir que guérir. Pour éviter l'affreuse calvitie, faites usage du Pétrole Hahn pour les soins journaliers de votre chevelure. 6-0257

NOCES D'OR A COMINES

Ils entourés d'un grand nombre de parents et d'amis que les époux Sigier-Cappelle ont célébré leurs noces d'or. Cette fête de la famille a été une véritable fête paroissiale.

Après avoir communié, le matin, de la main de leurs fils, M. le Curé d'Hallennes, ils se sont rendus à l'église où M. l'abbé Sigier chanta la Messe jubilaire assisté à l'autel de M. Camerlynck, curé de Winnezeele, et M. Delannoy, curé de Saint-André-lez-Lille, tous deux anciens vicaires de Comines. Dans les stalles avaient pris place M. Brunel, vicaire-doyen, curé de Comines (Ste-Marguerite), M. l'abbé Monnet, curé du Pont-de-la-Deûle, M. Laurent, curé de Cantin, M. Bécue, aumônier à Lons, M. Degroote, professeur au Petit Séminaire d'Hazebrouck.

M. le vicaire-général Lecomte, connaissant de la famille Sigier, devait donner l'allocution de circonstance. Mais au dernier moment un télégramme vint l'appeler auprès de son oncle, M. le curé Goeman, devenu plus malade.

M. le Doyen de Comines improvisa une allocution touchante avec un à propos et une éloquence remarquables. S'inspirant de la vie des vénérés jubilaires, il fit ressortir combien, pendant leurs cinquante années de vie conjugale, ils donnèrent à tous un bel exemple de conduite profondément chrétienne, d'amour du travail, de résignation admirable dans les nombreuses épreuves qu'ils eurent à supporter. C'est avec un cœur d'apôtre et de père que M. le Doyen fit ainsi passer sous les yeux de son auditoire profondément ému le beau passé de cinquante années toutes faites d'honneur, de loyauté et remplies de bonnes œuvres. Les leçons qui furent la conclusion de ces bonnes paroles resteront gravées dans toutes les mémoires.

Après la Messe, les ouvriers et ouvrières de l'usine Sigier vinrent offrir à leurs aimables patrons de magnifiques corbeilles de fleurs, et exprimer à leur tour leurs félicitations, leur affection et leur sincère gratitude.

Pendant le repas qui suivit, après une délicate et très délicieuse poésie récitée par la petite-fille des jubilaires, M. l'abbé Sigier, au nom de ses parents, a prononcé des paroles de grâces émues adressées tout d'abord à Dieu qui pendant cinquante années de leur union bénissait versé en abondance sur ses parents ses faveurs et ses grâces. Il eut des paroles aimables et flatteuses pour tout ceux qui spontanément prirent la fête, et lut ensuite les télégrammes envoyés par Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai, et au nom de Sa Sainteté Pie X par le Cardinal Merry del Val, dans lesquels étaient particulièrement signalés les mérites des vénérés jubilaires.

Puis ce furent M. l'abbé Camerlynck, M. César Demulier, conseiller d'arrondissement, l'aîné des petits-enfants qui, tour à tour, adressèrent à M. et à Mme Sigier, en des termes les plus heureux, leurs sentiments de respect, d'affection et de profonde sympathie. M. le Doyen de Comines clôtura la série des toasts en exprimant à ses chères paroissiens toutes l'admiration qu'il avait pour eux, le vœu de compter à Comines de nombreuses familles nombreuses à l'exemple de celle des vénérés jubilaires de convictions chrétiennes et solides, dévouées à leur ville et avec autant d'entrain et de générosité à toutes les œuvres de zèle et de bien.

Espérons que le bon Dieu réalisera les vœux formulés en cette belle et magnifique solennité qui restera un bien doux souvenir pour tous ceux qui y ont assisté.

GRANDE LIQUIDATION Cessation de Commerce
[illegible] 21, rue Faidherbe, LILLE
(0.0)

DUNKERQUE

Une ancienne sénatrice de la garde impériale, originaire de Dunkerque, vient de mourir à Paris, dans sa 75e année.

Mme Favrelle, née Adolphine Grisez, née en 1842, rue de la Rédée, actuellement rue Sainte-Barbe, fille aînée d'une ouvrière, prit un poste aux vélitigeots à Saint-Denis, en 1867, fit la campagne de 1870 et se dévoua à nos blessés à Rezonville, à Gravelotte, etc. Elle fit ensuite partie du 105e d'infanterie et assista au siège de Paris et à la Commune. Après la guerre elle passa en différentes garnisons et prit sa retraite en 1900, titulaire de la médaille de 1870 et de la médaille militaire.

Nouvelle perquisition. — M. Pertuis, commissaire de la Basse-Ville, et le chef de la sûreté Loupin, assistés de plusieurs agents, ont procédé mercredi matin à une perquisition en règle à l'immeuble du « Progrès », place de la République, tenu par une femme Calaya et connu pour être fréquenté spécialement par les militants socialistes.

Cette perquisition n'a donné aucun résultat.

SUCRE ABEILLE le plus sucré
000

DOUAI

La police mobile opère. — On fait grand mystère autour d'une arrestation faite par la police mobile. Il s'agit d'un sieur Emile Lagnart, 22 ans, recherché pour vol et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. Cet individu a été écroué.

Un vagabond. — Les gendarmes ont arrêté un flagrant délit de vagabondage, près l'ancienne porte d'Esquerchin, au « Trou-Puant », un nommé François Deguyser, 33 ans, sans profession demeurant à Lille.

MARCHIENNES

Tragique suicide. — Auguste Pierreuse, 30 ans, entra dans un hangar appartenant à M. Delannoy et se passa une corde autour du cou. Sa femme entra peu après et voulut dégager son mari. La corde se rompit et le malheureux, en tombant, se fractura la colonne vertébrale. Il a été transporté à l'hôpital.

WAZIERS

La gendarmerie rappelle ses sommations. — Pour infraction à la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions et sur les présentations d'animaux devant la 9e Commission de classement, six personnes de Waziers, qui n'y avaient pas présenté leur cheval, ont été l'objet d'un procès-verbal.

Dépêches de la Nuit

ECHOS DU SÉNAT

La commission de l'armée a approuvé les crédits militaires demandés par le ministre de la guerre et a chargé M. Doumer de faire un rapport verbal en ce sens, au début de la séance de cette après-midi.

ON REPARLE DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le président de la commission sénatoriale de la Réforme électorale et M. Klotz, se sont mis d'accord pour demander au Sénat de reprendre, le jeudi 8 juin, la discussion de la réforme électorale au point où elle en était restée.

Le nouveau Président DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

En prenant possession du fauteuil de président, M. Chassaigne-Guyon a dit son loyalisme à l'égard des institutions actuelles. Il s'attachera à entretenir les meilleures relations avec le gouvernement de la République.

LES INCIDENTS DE TOUL

Nancy. — Sur appel « à minima » du parquet, le Cour d'appel a élevé à six mois la peine de 15 jours prononcée par le tribunal correctionnel contre Emile Brélant, cafetier à Domèvre-sur-Vezouze, pour outrages à un sous-officier au cours des dernières manifestations.

LES PERQUISITIONS

Paris. — Mercredi il a été procédé à la levée des scellés dans les bâtiments de la Bourse du Travail et au Syndicat de l'alimentation.

A part les manuels du cédal, et l'A B C syndicaliste, aucun papier intéressant n'a été découvert.

LES PROCESSIONS A BOURGES

Mercredi eut comparu cinq des manifestants arrêtés dimanche à la cathédrale, au moment où la police intervenait pour empêcher la sortie de la procession.

M. Emile Gusching, représentant de commerce, a été condamné à 24 heures de prison avec sursis. MM. François de Quelles de Guilgny, propriétaire, et Gustave de Beaurepaire de Louvigny et Henri Teinturier, sacristain, ont été condamnés à 16 fr. d'amende avec sursis. Le jeune Rouget, 16 ans, a été acquitté comme ayant agi sans discernement.

La pêche de la sardine

Lorient. — Sur toute la côte les sardines ont recouvert leurs portes.

Depuis lundi, la pêche donne assez abondamment et la saison de pêche promet d'être fructueuse.

Tous nos lecteurs nous [illegible] : [illegible] qui le [illegible] d'un vrai [illegible]

AU MAROC

El-Hiba est en fuite

Mazagan, 27. — Après avoir [illegible] les habitants de Tarendant le temps de se rendre, El-Ghaout décida de se porter sur la ville. Dès le 22 il prit des dispositions de combat.

Assailli par des partisans d'El-Hiba, El-Ghaoui, dans une charge impétueuse, les refoula. L'ennemi aurait eu 500 morts et El-Ghaoui en aurait une cinquantaine.

La ville a été prise et El-Hiba est en fuite sous un déguisement.

LES ESPAGNOLS seraient menacés à Marsa

Tétouan. — Suivant des bruits indéfinis, des bandes seraient rassemblées et se préparent à attaquer Tétouan, Ketama et El-Kiar.

La loi militaire en Belgique

Bruxelles. — La Chambre a adopté en deuxième lecture l'ensemble du projet de loi militaire.

LA LOI MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Les [illegible] discutera la loi militaire en [illegible] plénière, le 10 juin.

LES LOIS D'EXCEPTION EN ALSACE-LORRAINE

Strasbourg. — La 1re Chambre a adopté à l'unanimité, à l'appel nominal, une motion de M. Ungemach, réclamant l'abrogation pour les réfractaires alsaciens-lorrains.

[illegible] les nouvelles lois d'exception proposées par le gouvernement d'Alsace-Lorraine.

M. Hoeffel dépose une motion invitant le gouvernement à renoncer à poursuivre l'exécution de ses intentions, relatives à des lois d'exception sur la presse et les réunions, d'autant plus qu'elles ont produit une vive agitation dans la population.

La motion a été votée à l'unanimité moins 5 voix.

La navigation à Smyrne

Constantinople. — Les agents de navigation ont été avisés que la passe de Smyrne est maintenant libre et que le service maritime pouvait reprendre régulièrement.

PETITES DÉPÊCHES

Saint-Pétersbourg. — L'empereur a visité l'Exposition d'automobiles.

Sheerness. — Les souverains anglais de